

**Question**

Dans son rapport d'activité, le Conseil d'État fait état des travaux pour la mise en œuvre des codes de procédure fédéraux qui ont débuté (p. 8). Comme il le souligne, la future procédure pénale, dont le délai de mise en œuvre est fixé à 2010, aura des incidences importantes sur l'organisation judiciaire de notre canton, dont la réunion de l'Office des juges d'instruction et du Ministère public, qui impliquera une fusion des fonctions de Juge d'instruction et de Procureur, et la création d'un tribunal des mesures de contrainte.

L'échéance de 2010 est proche, ce qui soulève les questions suivantes :

1. Quel stade ont atteint les travaux de mise en œuvre des codes de procédure fédéraux ?
2. Le Conseil d'Etat pense-t-il que les travaux de restructuration liés à la nouvelle procédure pénale seront prêts pour l'échéance de 2010 ?

Le 20 juin 2008

**Réponse du Conseil d'Etat**

1. Les travaux de mise en œuvre des codes de procédure fédéraux ont débuté.

La Direction de la sécurité et de la justice a mis en place trois groupes de travail : un premier pour la procédure pénale applicable aux adultes, une deuxième pour la procédure pénale applicable aux mineurs, et le dernier pour la procédure civile.

Le premier groupe de travail a déjà remis son rapport à la Direction de la sécurité et de la justice, laquelle est en train de l'examiner. Ce rapport présente les options envisageables pour rendre le système cantonal conforme au nouveau droit fédéral. Une fois les choix opérés, il s'agira de procéder à l'élaboration des modifications légales qu'ils impliquent.

Les deux autres groupes de travail se réuniront prochainement (l'un encore avant l'été, l'autre à la rentrée). Ils établiront également chacun un rapport proposant les adaptations cantonales nécessaires.

2. Les travaux de restructuration liés à la nouvelle procédure pénale seront terminés pour le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Fribourg, le 8 juillet 2008